est dans les Indes orientales. Sa fortune est médiocre; voici le fruit de mes économies, je vous les remets : placez-les comme vous le jugerez le plus convenable dans l'intérêt de mon pauvre Adolphe. Vous êtes bien jeune encore, mais je connais assez la délicatesse et la noblesse de vos sentiments pour être sûre que je ne puis confier cette somme en de meilleures mains. Rappelez-vous seulement que, pour des raisons de famille, ce dépôt doit rester un secret inviolable : si mon fils cessait de vivre, ces deniers vous appartiendraient.

—Eh bien, ma sœur, qu'est devenu ce jeune homme ?

—Je l'ignore... Je fus assez heureuse pour placer ces fonds d'une manière avantageuse. Depuis dix ans qu'ils sont entre mes mains, ils ont été considérablement augmentés par les intérêts composés ; et l'argent que tu viens de trouver est le montant du sémestre échu ; il doit être placé ces jours-ci et augmenter ainsi le capital.

—Mais, ma sœur, ne pourrions-nous pas nous en servir maintenant et le remettre plus tard ?

—Non, mon enfant, un dépôt est une chose sacrée ; et si des malheurs imprévus ou un défaut d'ordre peuvent contribuer à la perte de sa propre fortune, il n'est permis dans aucun cas de toucher à celle qui nous a été confiée. Lors même que M. Grivel, que j'ai rendu involontairement témoin de cette scène, eût fait saisir et vendre tout ce que je possède, eût-il même poussé la rigueur jusqu'à me priver de la liberté, la satisfaction intérieure que j'aurais éprouvée, de n'avoir pas trahi la confiance que l'on m'a accordée m'aurait soutenue dans mes peines, et la certitude d'avoir rempli un devoir sacré, m'aurait fait soumettre avec résignation aux épreuves qu'il aurait plu à la Providence de m'envoyer.

—O ma bonne et chère sœur, s'écria Caroline, combien je suis reconnaissante de la leçon que tu viens de me donner ! Puisse Dieu m'accorder la grâce d'imiter un si bel exemple. Nul doute qu'il daignera jeter sur nous un regard de miséricorde. Je vais reporter cet argent dans le tiroir, puisqu'il ne nous appartient pas.

—Oui, mademoiselle, emportez-le, dit M. Grivel, en essuyant les larmes d'admiration qui mouillaient ses yeux. Et vous, madame, daignez agréer l'expression des sentiments de vénération que m'inspire votre conduite. Permettez-moi d'être votre seul créancier, et de vous faire l'avance de la somme qui vous est nécessaire pour solder les autres fournisseurs."

Madame de Villars accepta cette offre avec reconnaissance.

M. Grivel ne se crut pas obligé de taire le beau trait dont il avait été témoin. En peu de temps le bruit s'en répandit dans Londres. La conduite de madame de Villars excitant l'admiration générale, c'était à qui lui confierait ses enfants ; et bientôt sa maison fut dans un tel état de prospérité, qu'elle put remettre à M. Grivel, non-seulement ce qui lui était dû pour ses fournitures, mais encore les fonds qu'il avait si généreusement mis à sa disposition.

Trois années s'étaient écoulées sans amener aucun événement remarquable dans la position des deux sœurs, lorsqu'un jour un étranger se fit annoncer chez elles sous le nom du comte de Derby.

"Madame, dit-il en s'adressant à madame de Villars, je suis le fils de feu madame Spencer. A son lit de mort elle écrivit une lettre qu'elle chargea mon tuteur de me remettre dès que j'aurais atteint ma majorité. Cette lettre m'a été donnée il y a plusieurs années, elle m'enjoignait de me rendre auprès de vous, madame, qui êtes dépositaire des dernieres volontés de ma mère. Il y a sept ans, à mon arrivée en France, nouvelle patrie de ma famille, j'appris que vous veniez de partir pour l'Angleterre, et que votre nom était inscrit sur la liste des émigrés. Mais la paix qui vient d'être signée ayant rétabli les communications entre les deux pays, j'ai pu, pour obéir aux ordres de ma mère, me rendre auprès de vous.

—Je suis heureuse, reprit madame de Villars, de pouvoir vous restituer le dépôt qui m'a été confié par madame votre mère." En disant ces mots elle ouvrit un secrétaire et remit à M. Derby un paquet contenant des inscriptions sur l'Etat. Ce dernier, au comble de la surprise, sollicita vivement une explication que madame de Villars se hâta de lui donner, et peu d'instants après il prit congé de ces dames.

Deux mois s'étaient écoulés depuis le départ de M. Derby, lorsqu'elles reçurent de lui une lettre datée de la France, dans laquelle il s'empressait de leur apprendre qu'il avait été assez heureux pour obtenir la restitution de leur fortune ; il les engageait à venir promptement en prendre pessession, et il terminait en les assurant de sa profonde et éternelle reconnaissance.

Madame de Villars et Caroline, quoique très-affectées de quitter des élèves auxquelles elles étaient tendrement attachées et un pays où elles avaient reçu tant de témoignages d'intérêt, ne purent cependant résister au désir de revoir leur patrie. Elles fixèrent leur départ au moins suivant.

Dès que cette détermination fut connue, une tristesse générale s'empara des jeunes demoiselles confiées à leurs soins, et peu de jours avant celui qui devait les séparer d'elles, les élèves entrèrent dans le cabinet de madame de Villars qui causait tranquillement avec sa sœur, et la prièrent d'écrire son nom dans leurs album et d'accepter un souvenir de leur attachement ; ensuite elles déposèrent à ses pieds une corbeille qui contenait différents ouvrages de leurs mains, faits avec le plus grand soin.

Quinze jours suffirent à madame de Villars pour terminer les préparatifs de son départ, et pour assurer l'avenir de son établissement elle se sépara ensuite avec douleur de ses élèves, et quitta un pays où elle avait trouvé tant de consolations.

Madame de Villars, après avoir débarqué à Calais, se rendit à Paris. M. Derby attendait ces dames et il s'empressa de les conduire à leur hôtel. En voyant Caroline il avait ressenti pour elle ce sentiment irrésistible qu'inspire toujours la vertu.

Un penchant mutuel, dont madame de Villars était la confidente, la détermina bientôt à consentir à une union qui, basée sur des principes solides et le sentiment d'une mutuelle reconnaissance, offrait un gage assuré d'un bonheur qui ne s'altéra jamais.

A VENDRE,

A CE BUREAU ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES ET MARCHANDS DE CETTE VILLE,

LE CALENDRIER POUR 1846.

Prix : £1 la grosse ; 2 schellings la douzaine.

7 Novembre 1845.

LIVRES

A L'USAGE DES

ECOLES CHRÉTIENNES ET AUTRES,

A CINQ PAR CENT,

Meilleur marché que partout ailleurs.

LES Soussignés viennent encore de réduire les prix de leurs Livres à l'usage des Ecoles, il devient inutile pour eux d'en fournir de nouveau une liste avec prix, exposés qu'ils sont d'EN RÉDUIRE ENCORE LES PRIX DE JOUR EN JOUR, ils s'engagent à les vendre *A CINQ PAR CENT*, MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS, POUR ARGENT COMPTANT.

E.-R. FABRE & Cie.

Rue St. Vincent, No. 3,
6 novembre 1845.

ORNEMENS D'EGLISE.

ATTENDUS TRES PROCHAINEMENT.

LE SOUSSIGNÉ recevra à Montréal, par les premiers arrivages d'automne UN ASSORTIMENT TRES VARIÉ d'ornemens et d'étoffes d'Eglise, avec leurs fournitures complètes.

On pourra par là même choisir entre des ornemens faits en Europe, et les *différents genres d'étoffes* à faire confectionner en ce pays.

J. C. ROBILLARD.

Agent pour ornemens et objets d'Eglise.

Montréal, 15 septembre 1845.

GARNITURE COMPLETE

(EN DRAP D'ARGENT BROCHÉ EN OR FIN RELEVÉ.)

—A VENDRE.—

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir et offre à des PRIX réduits,

UNE CHASUBLE, Fond drap d'argent gaufré (mat.)
" " " avec croix sur fond d'argent bruni, (luisant), broché en or, relevé et tout
2 DALMATIQUES. Fond ditto ditto ditto ditto ditto
ORFROIS ditto ditto ditto ditto ditto
UNE CHAPE, Fond ditto ditto ditto ditto ditto
CHAPERON et BANDES ditto ditto ditto ditto ditto
LA CROIX, porte, un chiffre de MARIE, broché tout or, au milieu d'une GLOIRE or et argent.
LE CHAPERON, porte, un CŒUR DE MARIE " or et argent "

N.B.—Un filet CRAMOISI court autour de toutes les brochures, et fait saillir avec beaucoup d'avantage, le contraste de l'or mat, sur fond bruni.

S'adresser par lettre à

J. C. ROBILLARD, *No. 5, Nassau St. New-York.*